

Glossaire

Aéronef	Toute machine capable d’obtenir un support dans l’atmosphère à partir des réactions de l’air contre la surface de la terre. Source : OACI, Annexe 6, Exploitation technique des aéronefs.
Aéronef hors service	Aéronef qui a besoin d’aide pour se déplacer à partir de n’importe quelle position sur une piste, une voie de circulation ou une aire de trafic de l’aéroport.
Aéroport	Désigne l’Aéroport international Lester B. Pearson de Toronto
Aire de trafic	Zone définie, située sur un aérodrome terrestre, destinée à accueillir des aéronefs aux fins de chargement ou de déchargement de passagers, de courrier ou de fret, de ravitaillement, de stationnement ou d’entretien. Source : OACI, Annexe 14, Aérodromes.
Aires communes	Zones de l’aéroport désignées par la GTAA pour une utilisation commune par la GTAA et les usagers de l’aéroport, que ces zones soient ouvertes ou non au grand public ou à tous les usagers de l’aéroport.
Antigivrage	L’application proactive de produits de contrôle du givrage sur les aéronefs avant l’accumulation de neige et de glace.
Autorité compétente	L’autorité compétente fait référence au Construction Compliance and Permits Office (CCPO), qui est responsable de la délivrance des permis de modification du bâtiment (PMB). Cette autorité est désignée en vertu du bail foncier de la GTAA avec Transports Canada, qui exige que le CCPO agisse à titre d’organisme de réglementation et de délivrance de permis pour toutes les modifications apportées aux installations relevant de la compétence de l’aéroport.
Aviation d’affaires	Secteur de l’aviation qui concerne l’exploitation ou l’utilisation d’aéronefs par des entreprises pour le transport de passagers ou de marchandises dans le cadre de la conduite de leurs affaires, utilisés à des fins généralement considérées comme n’étant pas un service public et pilotés par des personnes ayant, au minimum, une licence de pilote commercial valide avec une qualification de vol aux instruments.
Aviation générale	Secteur de l’aviation civile qui englobe tous les aspects de l’aviation, sauf les transporteurs aériens titulaires d’un certificat de commodité et de nécessité et les exploitants de grands aéronefs commerciaux.
Avis de non-conformité	Document émis par la GTAA qui explique la nature et la portée de la non-conformité au Règlement de la GTAA, y compris les mesures requises pour remédier à la non-conformité, ainsi que le calendrier des mesures et des recours à prendre.
Bail foncier	Le bail entre Sa Majesté le roi du chef du Canada, à titre de propriétaire, représentée par le ministre des Transports, et la GTAA, à titre de locataire, conclu en date du 2 décembre 1996, comme modifié, reformulé ou complété de temps à autre.
Certificat de conducteur agréé	Le certificat de conducteur agréé est un certificat délivré par la GTAA concernant les permis et licences des exploitants commerciaux de services au sol.
CIZR	Une carte d’identité pour les zones réglementées délivrée par le Bureau de contrôle des permis et laissez-passer de la GTAA.
Conducteur de VTC	Désigne un conducteur qui utilise une application VTC pour transporter des passagers vers l’aéroport ou en provenance de l’aéroport.

Contrôle de sécurité	Le processus par lequel l'autorité de contrôle de sécurité (ACSTA) confirme que la personne qui entre dans une zone d'accès restreint n'apporte pas d'articles interdits. Le contrôle des non-passagers (NPS) comprend le dépistage des individus et leurs effets personnels lorsqu'ils entrent dans une zone stérile. Le contrôle des non-passagers pour les véhicules (NPSV) comprend la vérification des personnes, de leurs effets personnels et de leurs véhicules lorsqu'ils entrent dans une zone d'accès restreint critique.
Côté piste	Désigne les zones à l'intérieur de l'aéroport où des mouvements d'aéronefs ont lieu (c.-à-d. voies de circulation, pistes) et où les aéronefs utilisés pour les opérations aériennes sont entretenus (c.-à-d. portes, points de chargement/déchargement, d'entretien, de ravitaillement en carburant, etc.). Ces zones ne sont pas accessibles au grand public.
Débris de corps étrangers	Comprend tout objet découvert à un certain endroit et qui peut endommager l'équipement ou les aéronefs ou blesser des personnes.
Dégivrage	Application réactive de produits de traitement du givrage destinée à faire fondre toute accumulation de neige et de glace.
Effluent	Eaux usées rejetées par un système d'assainissement, tel que cela est défini dans le <i>Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées</i> .
Enceintes de sécurité	Structure physique ou élément naturel utilisé pour empêcher ou dissuader les personnes non autorisées d'accéder à une zone réglementée.
Exploitant aérien	Désigne toute personne ou entité qui se livre à la fourniture de services de transport aérien contre rémunération ou embauche, vend ces services au grand public ou aux particuliers, sur la base d'un bail ou de tout autre arrangement. Comprend les services de l'aviation générale et de l'aviation d'affaires. Source : OACI, Annexe 6, Exploitation technique des aéronefs.
Exploitants de services commerciaux de transport au sol	Désigne les entreprises ou les personnes qui exploitent l'un des services de transport au sol suivants à l'aéroport : taxi, limousine, autobus, navette, VTC ou location de voiture.
GTAA	Autorité aéroportuaire du Grand Toronto
Manuel d'exploitation d'aéroport	Manuel mentionné à l'article 302.08 du <i>Règlement de l'aviation canadien</i> ,
Manuel des opérations au sol	Manuel qui définit les objectifs, les politiques, les règles et les procédures régissant la manutention au sol à l'aéroport.
Matières dangereuses	Tout produit, mélange, matière ou substance classé conformément aux règlements pris en vertu du paragraphe 15(1) dans une catégorie ou sous-catégorie d'une classe de danger inscrite à l'annexe 2 de la <i>Loi sur les produits dangereux</i> .
Normes de niveau de service	Désignent les normes élaborées par la GTAA pour le remorquage, les arrivées à la porte d'embarquement et la manipulation des bagages, dans le but d'aider à assurer des niveaux de service efficaces et efficaces pour les exploitants à l'aéroport, les clients des transporteurs aériens et les passagers qui transitent par l'aéroport.
Passager	Toute personne, à l'exclusion des membres d'équipage de conduite et de cabine en service, qui effectue un voyage par avion. Source : OACI, Manuel de la réglementation du transport aérien international (Doc 9626). Eurostat, Reference Manual on Air Transport Statistics (2015). Terme couramment utilisé en droit canadien et en droit international du transport aérien (États-Unis et Europe).

Permis de modification du bâtiment (PMB)	Permis requis pour toute construction, démolition ou modification effectuée à l'aéroport.
Piste	Aire rectangulaire délimitée sur un aérodrome terrestre en prévision de l'atterrissage et du décollage d'un aéronef dans le sens de sa longueur. Source : OACI, Annexe 14, Aérodomes.
Redevances et frais aéroportuaires	Il s'agit notamment des catégories suivantes : (i) les frais généraux d'aérogare, (ii) les redevances d'atterrissage, (iii) les frais d'aéronef pour l'aviation commerciale, d'affaires et générale, (iv) les droits d'aire de trafic, (v) les frais de dégivrage, (vi) les frais d'améliorations aéroportuaires, (vii) les frais de stationnement des aéronefs et (viii) les frais d'administration des créneaux.
Règlement de la GTAA	Désigne l'ensemble des règles et règlements de la GTAA, qui peuvent être mis à jour et modifiés de temps à autre.
Règlement sur l'accessibilité	Se reporter au <i>Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées</i> (DORS/2019-244), qui couvre tous les modes de transport relevant de la compétence de l'Office des transports du Canada (p. ex. transport aérien, transport de passagers par train, autobus et traversier, interprovincial et international), y compris la sécurité et le contrôle à la frontière. Le Règlement sur l'accessibilité est exécutoire au moyen de sanctions administratives pécuniaires.
Service de voitures de transport avec chauffeur (VTC)	Entreprise qui offre des services de transport ou de location de voiture réservés à l'avance moyennant des frais, en utilisant une application en ligne au moyen d'un appareil mobile pour relier les passagers ou les locataires d'automobiles aux conducteurs et aux propriétaires de voitures. Uber et Lyft sont des exemples bien connus d'applications de covoiturage.
Service émetteur	Le service au sein de la GTAA qui émet un avis de non-conformité à un usager de l'aéroport.
Système de points d'inaptitude pour les permis de véhicules commerciaux	Document qui décrit comment les points sont évalués par rapport aux exploitants de services commerciaux de transport au sol pour des infractions au Règlement de la GTAA ou à leurs propres licences et permis.
Systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP)	Un aéronef télépilote, sa ou ses stations de pilotage à distance associées, les liaisons de commande et de contrôle requises et tout autre composant tel que cela est précisé dans sa conception. Source : OACI, Remotely piloted aircraft system (RPAS) concept of operations (CONOPS) for international IFR operations (manuel).
Transporteur aérien	Un exploitant aérien qui, contre rémunération, fournit au public des services de transport aérien régulier ou non régulier pour le transport des passagers, du fret ou du courrier. Exclut l'aviation générale et l'aviation d'affaires. Source : OACI, Manuel de la réglementation du transport aérien international (Doc 9626). OACI, Annexe 6, Exploitation technique des aéronefs.
Travail à chaud	Travail pouvant produire une source d'inflammation, comme de la chaleur, des étincelles ou une flamme nue. Les travaux à chaud comprennent le soudage, le brasage, la coupe, le meulage, le découpage, le brasage tendre, la pose de toitures au chalumeau ou l'utilisation d'une flamme nue de tout type dans les limites des terrains de l'aéroport.
Usager de l'aéroport	Désigne les partenaires commerciaux et les locataires de la GTAA, y compris leurs agents, titulaires de permis et sous-traitants et toute autre personne qui utilise les infrastructures, les installations ou les services ou qui mène des activités à l'aéroport, que ce soit temporairement ou de façon permanente.

Utilisateurs de VTC	Désigne les utilisateurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC) qui sont pris en charge ou déposés à l'aéroport.
Vérification de l'identité	Processus de vérification du document d'autorisation d'une personne afin de garantir que cette personne a le droit et le besoin appropriés d'accéder à une zone réglementée. Exige une vérification biométrique lorsqu'un document d'autorisation est assorti de l'option biométrique. Se produit à l'entrée dans la zone réglementée et aux points de contrôle des non-passagers (NPS) et des NPSV pour accéder aux zones stériles et critiques.
Voie de circulation	<p>Une trajectoire définie sur un aéroport terrestre établi pour la circulation au sol d'un aéronef et permettant de lier diverses parties de l'aéroport, par exemple entre la voie de circulation du poste de stationnement d'aéronefs, la voie de circulation d'aire de trafic et la sortie de piste à grande vitesse.</p> <p>Source : OACI, Annexe 14, Aéroports.</p>
Zone réglementée (ZR)	Zones opérationnelles de l'aéroport où seul un accès autorisé est permis. La vérification de l'identité est effectuée au moment d'entrer dans une ZR.
Zone réglementée critique (ZRE)	Type de zone réglementée pour lequel un contrôle de sécurité est requis. Comprend les aires de trafic et autres zones désignées par la GTAA. Zones accessibles par l'intermédiaire des points de contrôle des non-passagers pour les véhicules (NPSV).
Zone stérile	Type de zone réglementée pour lequel un contrôle de sécurité est requis. Comprend les zones réglementées des aéroports utilisées par les passagers pour monter à bord des vols. Zones accessibles par l'intermédiaire des points de contrôle NPS.
Zones de mouvement	L'aire de trafic, la voie de circulation et les pistes.